



🕒 22 mars 2019, 16:58 (CET)

## Doctrine salue la consécration par le Conseil constitutionnel du principe de publicité de la justice

Dans une décision historique rendue le 21 mars 2019, le Conseil constitutionnel a consacré le principe de publicité des audiences devant les juridictions civiles et administratives. Il a ainsi censuré les dispositions de la Loi de réforme pour la justice qui restreignaient de manière disproportionnée l'accès des tiers à l'intégralité du jugement (décision n° 2019-778 DC du 21 mars 2019 sur la Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice - [communiqué de presse](#)).

**La transparence de la justice est un enjeu démocratique majeur.** La diffusion des décisions de justice y participe fortement en réduisant la distance entre l'État et les justiciables et en garantissant un meilleur accès au service public de la justice.

*“Sur près de 4 millions de décisions de justice rendues chaque année au nom du peuple français, moins de 1% est disponible en ligne. Cela pose un véritable problème démocratique. La consécration de ce nouveau principe constitutionnel de publicité des audiences est un signal fort pour la transparence de la justice, à la fois pour les professionnels du droit, mais aussi pour les justiciables.”*

— Nicolas Bustamante - Président et co-fondateur de Doctrine

**Le Conseil constitutionnel a précisé les principes qui doivent guider l'action du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'open data des décisions de justice :**

- Les juridictions doivent délivrer aux tiers les copies des décisions de justice et ne peuvent qu’“exceptionnellement” leur opposer un refus.
- Ces copies de décisions doivent être en principe délivrées “sans anonymisation”.
- Les conditions de délivrance des copies de décisions doivent pouvoir faire l’objet d’un recours “de droit commun”, comme s’y est engagée la Ministre de la justice lors des débats au Parlement.

**Ces principes devront être pris en compte dans la rédaction des futurs décrets d’application.** Doctrine se tient à la disposition du gouvernement pour contribuer à la traduction concrète du principe de publicité de la justice dans les futurs décrets d’application, tout en le conciliant avec la protection des données personnelles.

Cette décision du Conseil Constitutionnel s’inscrit dans la lignée de l’arrêt du 18 décembre 2018 rendu par la Cour d’appel de Paris qui avait reconnu à Doctrine le droit d’accéder aux décisions de justice rendues par le Tribunal de grande instance de Paris. **Aux côtés des différents acteurs du secteur, Doctrine continuera à promouvoir la transparence de la justice au bénéfice des professionnels du droit, en particulier des avocats et magistrats, et des justiciables.**

---

#### À PROPOS DE DOCTRINE

Doctrine est un moteur de recherche innovant dont la mission consiste à rendre plus accessible et intelligible l’information juridique pour les professionnels du droit (avocats, magistrats, directions juridiques...).

Start-up de la LegalTech française, Doctrine a levé 12 millions d’euros depuis sa création il y a 3 ans. Avec 80 collaborateurs aujourd’hui, elle prévoit d’en recruter le double en 2019 et de développer ses activités à l’international afin d’œuvrer encore davantage à la transparence et la modernisation de la justice, socle de la démocratie.

[www.doctrine.fr/avis](http://www.doctrine.fr/avis)



Doctrine